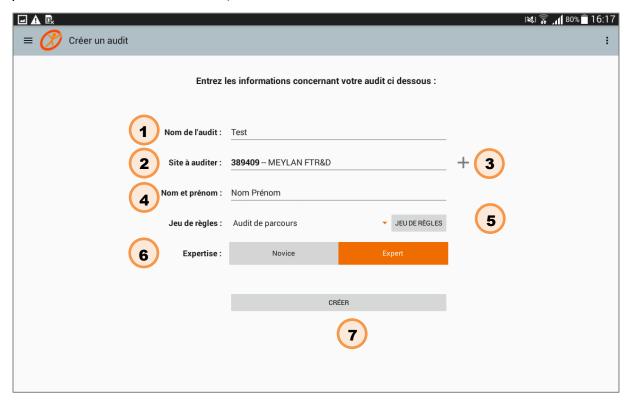
2.1. Créer un audit

Lors de l'ouverture de l'application, vous arriverez sur cet écran. Il permet de créer un audit.

Pour remplir un champ de texte, faites un appui dessus pour afficher le clavier, puis entrez les informations que vous désirez.



- 1. Nom de l'audit : Saisi par l'utilisateur. Il est unique pour un site donné.
- 2. Site à auditer: il y un champ de saisie qui permet d'entrer le nom du site et/ou son code NOIMM. Code et Nom du site sont obligatoires et uniques, et chaque site est associé à un NOIMM (numéro d'identification).
 - ⇒ Il suffit d'entrer les premiers caractères du site pour qu'une liste de propositions de sites présents en base locale soit affichée. Si vous choisissez un site, le NOIMM sera automatiquement renseigné, et réciproquement.
 - ⇒ Si vous désirez auditer un site non présent dans la base locale, vous serez averti par un message « Le site saisi n'existe pas dans la base locale. Vous pouvez créer ce site avec le bouton + ».
- **3. Ajouter un site**: vous pouvez ajouter un site en base locale en faisant un appui sur le « + » si vous ne le trouvez pas dans la liste des sites proposés par le mécanisme de complétion.
- 4. Nom et Prénom de l'auditeur : ces informations sont affichées dans le rapport d'audit
 - en version libre, vous les saisissez et elles seront inscrites en base locale, puis proposées en auto complétion

- en version connectée au SI (Entreprise), elles sont renseignées automatiquement et non modifiables
- **5. Jeu de règles** : permet de choisir quel sera le jeu de règles utilisé pour le test, et aussi d'accéder à une version consultable de ce jeu de règles via le bouton « JEU DE REGLES ».

Pour la première version, nous proposons deux jeux de règles :

- Le jeu « Accessibilité des parcours », pour tester l'accessibilité d'un trajet dans les locaux d'une entreprise
- Le jeu « Evènement accessible », pour aider les communicants à organiser un évènement accessible
- **6. Expertise :** indique si l'audit est en mode novice ou en mode expert

 - ➡ Mode expert: dans ce mode, l'utilisateur a une vue globale de l'ensemble des contrôles à effectuer pour un objet donné, regroupés par thème sur une seule page. Par défaut, tous les contrôles sont à « Oui ». Il peut répondre globalement pour l'objet, ou bien identifier les règles en défaut.
- 7. **Créer :** une fois que vous avez entré les informations demandées, vous pouvez lancer l'audit en faisant un appui sur le bouton « Créer ». Ce bouton n'est actif que lorsque tous les champs obligatoires ont été renseignés.

Une fois que l'audit est créé, vous accèderez directement à la page de Choix de parcours.